

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2023**

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 15/03/2023

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur Renny PERRIN, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Christine HUBERT-BENDZYK, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absent excusé : Jean-Christophe LETAVERNIER.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 31 janvier 2023 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.
Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 31 janvier 2023.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

M. VANRYCKEGHEM Jean présente les comptes administratifs 2022 ainsi que les résultats réalisés pour 2022 qui ont été examinés lors de la réunion de la commission finances du 14 mars 2023.

Budget général :

Section de fonctionnement :

Recettes	851 970,15
Dépenses	- <u>725 422,57</u>
Résultat de l'exercice 2022	126 547,58
Résultat antérieur reporté	+ <u>961 838,54</u>
Résultat cumulé au 31.12.2022	1 088 386,12

Section d'investissement :

Recettes	129 938,19
Dépenses	- <u>233 807,05</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 103 868,86
Résultat antérieur reporté	- <u>12 842,51</u>
Résultat cumulé au 31.12.2022	- 116 711,37
Etat des restes à réaliser – Dépenses	- 52 900,00
Etat des restes à réaliser – Recettes	<u>32 100,00</u>
Résultat cumulé après restes à réaliser	- 137 511,37

Budget annexe – Service assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes	74 127,71
Dépenses	- <u>36 814,49</u>
Résultat de l'exercice 2022	37 313,22
Résultat antérieur reporté	+ <u>75 240,79</u>
Résultat cumulé au 31.12.2022	112 554,01

Section d'investissement :

Recettes	85 039,00
Dépenses	- <u>52 559,21</u>
Résultat de l'exercice 2022	32 479,79
Résultat antérieur reporté	+ <u>9 377,75</u>
Résultat cumulé au 31.12.2022	41 857,54

PRESENTATION DES PROJETS DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Conseil Municipal procède à l'examen des budgets primitifs 2023, présentés par M. VANRYCKEGHEM Jean, qui ont été étudiés lors de la réunion de la commission finances du 14 mars 2023.

Budget général :

- **En section de fonctionnement :**
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 720 764,75 €.

- **En section d'investissement :**
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 490 096,12 €.
Les principaux investissements sont :
 - Réhabilitation de la salle communale à Acqueville (travaux 2022/2023)
 - Mise aux normes assainissement individuel des eaux usées Salle communale d'Acqueville
 - Mise en accessibilité PMR sanitaires extérieurs Mairie/Salle communale d'Acqueville
 - Réfection dallage et enduit à l'intérieur de l'église d'Angoville (travaux 2022/2023)
 - Travaux d'aménagement des eaux pluviales : Route de St Clair, Rue de la Verdrière, la Vallée à Cesny-Bois-Halbout
 - Travaux de la chapelle (cloches) à Cesny-Bois-Halbout
 - Rénovation mur du cimetière à Cesny-Bois-Halbout
 - Réfection des joints des pignons Ouest et Est et finition façade Sud de l'église de Placy
 - Aménagement et/ou rénovation des jardins du souvenir dans les cimetières (3^e versement)
 - Etudes et honoraires architectes réhabilitation ancien EHPAD et la chapelle de Cesny-Bois-Halbout
 - Construction d'un local technique à Cesny-Bois-Halbout
 - Défense incendie : création de 12 réserves incendie sur le territoire de Cesny-Les-Sources
 - Aménagement d'un city stade à Cesny-Bois-Halbout

008/2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire expose que la commission des finances réunie le 14 mars 2023 a examiné les demandes de subventions sollicitées par les associations qui sont susceptibles d'être allouées selon le tableau suivant :

Libellé	BP 2023
ADMR	710,00
Anciens Combattants Thury	100,00
Amicale des Donneurs de sang	200,00
Amicale Sapeurs Pompiers Thury Harcourt	100,00
ARA	150,00
Association Recherche médicale	350,00
Association Résidents EHPAD St Jacques	210,00
Association Sportive Maligne	700,00
Association Tennis de Table	300,00
CAUE	160,00
Club de l' Amitié CBH	260,00
Comité Jumelage Cesny Bois Halbout	1 200,00
Comité Juno Canada	60,00
Espace Parents	100,00
Essor du Val Clair	150,00
Fanfare Saint Jacques	1 700,00
Fondation du Patrimoine	150,00
Football Barbery	330,00
Foyer Rural CBH	700,00
Frédie la vie au Niger	300,00
GALACQ	200,00
OMAC cinéma	500,00
Restos du Cœur St Rémy	150,00
Secours Catholique	150,00
Société de Chasse CBH	130,00
Judo Club St Rémy	60,00
Basket Suisse Normande	210,00
Etoile sportive de Thury-Harcourt football	210,00
Association espace loisirs St Rémy	60,00
Association Kalbass' Art	100,00
APE de Cesny-Bois-Halbout	500,00
Ecole de Cesny-Bois-Halbout (danse africaine)	960,00
Associat° des jeunes sapeurs-pompiers Suisse Normande	100,00
	11 260,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2023 présentées ci-dessus. Certaines d'entre elles ont un accord sous réserves d'une demande formelle.

**009/2023 – TRAVAUX DE RENOVATION DES JOINTS DE L'ÉGLISE DE PLACY –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS**

Monsieur le Maire présente l'estimation concernant la 2^e tranche des travaux de rénovation des joints extérieurs des Pignons Est et Ouest et finition de la façade Sud pour une superficie de 115 m² de l'église de la Commune déléguée Placy.

Le coût des travaux s'élève à 12 509,20 € HT soit 15 011,04 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine historique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la demande de subvention départementale au titre de la restauration du patrimoine pour le projet de travaux de rénovation des joints extérieurs de l'église de la commune déléguée de Placy.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

012/2023 – DEFENSE INCENDIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FONDS VERT »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 8 juin 2022 pour les demandes de subvention au titre de la DETR et l'APCR concernant les travaux de défense incendie.

La subvention au titre de l'APCR a été accordée le 17 octobre 2022 pour un montant de 75 000 €.

Pour la DETR, la demande de subvention a été déposée en juillet 2022 et non encore accordée par la Préfecture.

Les services de la Préfecture proposent de cibler la demande de subvention vers la subvention au titre du « Fonds vert » au lieu de la subvention au titre de la DETR. De ce fait le dossier se trouve retardé car des pièces complémentaires sont demandées pour constituer le dossier de subvention au titre du « Fonds vert » notamment une délibération du Conseil Municipal sollicitant cette subvention.

Monsieur le Maire précise également qu'une pièce doit être fournie concernant la maîtrise foncière par la commune pour les emplacements des réserves incendie.

Les services de la Préfecture s'interrogent si les conventions de mise à disposition sur terrains privés pour les emplacements des réserves incendie seront acceptées pour la constitution du dossier de demande de subvention au titre du « Fonds vert ». Ce point a été remonté au ministère par les services de la Préfecture. A ce jour, la réponse n'est encore parvenue.

Monsieur le Maire propose de réaliser la demande subvention au titre du « Fonds vert » pour les travaux des réserves incendie sur le territoire de la Commune de Cesny-Les-Sources s'il est possible de fournir les pièces supplémentaires demandées pour la constitution du dossier demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de solliciter la subvention au titre du « Fonds vert » et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la bonne constitution du dossier de demande de subvention.

0102023 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL GESTION DES CIMETIERES

Vu la délibération n° 46/2020 en date du 9 décembre 2020 concernant l'acquisition et la maintenance du logiciel gestion des cimetières.

Monsieur le Maire informe que le contrat de maintenance du logiciel gestion des cimetières est arrivé à échéance fin 2022 et que le coût annuel en 2020 était de 649,00 € TTC révisable annuellement.

L'entreprise 3D OUEST propose le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans pour un coût annuel estimé à 679,46 € TTC. Le coût de la maintenance sera révisable annuellement et le contrat sera renouvelable annuellement par tacite reconduction jusqu'au 25 avril 2025.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance du logiciel gestion des cimetières proposé par l'entreprise 3D OUEST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le renouvellement du contrat de maintenance annuel du logiciel gestion des cimetières proposé par l'entreprise 3D OUEST dont le coût s'élève à 679,46 € TTC renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 25 avril 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de la maintenance de ce logiciel proposé par l'entreprise 3D OUEST.

011/2023 - DELIBERATION DU 7/12/2022 : PROJET CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE – VALIDATION DES DEVIS – DEMANDE DE MODIFICATION PAR LA PREFECTURE

Vu la délibération n°041-2022 en date du 7 décembre 2022 concernant le projet de construction du local technique et de la validation des devis.

Vu la demande de la Préfecture en date du 10 février 2023 de rapporter cette délibération.

Il s'avère qu'une erreur matérielle a été faite lors de la rédaction de cette délibération concernant le montant des travaux qui se trouve erroné.

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération n°41-2022 et de rédiger une nouvelle délibération de la façon suivante :

« Monsieur le Maire informe que suite à l'accord du permis de construire du local technique et la signature de l'acte notarié concernant l'échange de terrain entre la Commune et Mme MULLOIS, la construction du local technique peut être réalisée.

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'aménagement de la dalle, la construction de la structure du bâtiment et l'électricité

→ Aménagement dalle : 22 377,00 € HT (Entreprise BAT'2M)

→ Construction structure : 58 231,50 € HT (Entreprise LEMAIGRE)

→ Electricité : 11 210,84 € HT (Entreprise SASU ELECTRO-CONCEPT)

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention du département a été accordée pour un montant de 20 000 € (APCR) et une subvention de l'Etat pour un montant de 29 729,38 € (DETR).

Monsieur le Maire propose de valider les devis afin de pouvoir démarrer les travaux de construction du local technique.

Après examen des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- *Retenir l'entreprise BAT'2M pour un montant de 22 377,00 € HT concernant l'aménagement de la dalle, l'entreprise LEMAIGRE pour un montant de 58 231,50 € HT concernant la construction de la structure du bâtiment et l'entreprise SASU ELECTRO-CONCEPT pour un montant de 11 210,84 € HT concernant l'installation de l'électricité.*
- *Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la délibération présentée ci-dessus.
- Adopter le retrait de la délibération n° 42/2022 en date du 7 décembre 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **CCAS – Diagnostic social du territoire communal** : Madame ONRAED rappelle que le CCAS a effectué une commande auprès de l'Institut Régional de formation des Travailleurs Sociaux (IRTS) d'Hérouville St Clair. Cette commande est un diagnostic social du territoire communal dans le cadre de l'Analyse de Besoins Sociaux qui est une obligation dans les fonctions du CCAS. L'IRTS met à disposition 12 étudiants pour effectuer ce diagnostic gratuit. Cette démarche rentre dans le cursus de leur formation. Le travail des étudiants débutera le 27 mars 2023. Ils seront amenés à réaliser des questionnaires auprès des habitants.
- **Animations à venir** :
 - Angoville : « Pierres et lumières » à l'église avec une exposition de photographies le 13 mai 2023.
 - Placy : Soirée théâtrale organisée par l'association l'ARA le 13 mai 2023 sur le terrain communal.
- **Initiation numérique** : Madame ONRAED informe que Présence verte organise 8 séances d'initiations au numérique pour les personnes âgées à partir de 60 ans. Ces séances se dérouleront à partir du 12 mai 2023 de 9 h 45 à 11 h 45 à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout. L'inscription est obligatoire auprès de la Mairie avant le 12 avril 2023.
- **Gestion de l'eau potable** : Monsieur VANRYCKEGHEM informe qu'il a été convié, en tant que Président du syndicat d'eau potable Sud Calvados, à une réunion à la Préfecture concernant la problématique de la gestion de l'eau potable. Une insuffisance d'eau est constatée avec - 20 % de pluviométrie dont 40 jours sans pluie. Un arrêté préfectoral va être pris pour une alerte vigilance et une demande sera faite auprès des citoyens pour maîtriser leur consommation d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.